



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
MRC DES APPALACHES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1 084 Chemin du Pont-Blanc, à Beaulac-Garthby.

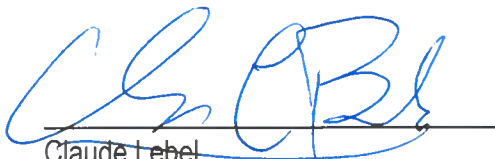
Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a reçu une demande pour une dérogation mineure relativement à la propriété mentionnée ci-haut.

La demande de dérogation mineure vise à leur permettre d'implanter en partie un bâtiment accessoire en marge de recul avant.

Le projet déroge à l'article 10.3.2.1 du règlement 133-2009 « [...] Pour les terrains riverains situés dans une zone de villégiature, un garage isolé peut être implanté dans la cour avant pourvu qu'il respecte la marge de recul avant. »

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une assemblée publique qui sera tenue le 11 décembre 2023, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby. Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil.

DONNÉ A BEAULAC-GARTHBY, CE 22^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

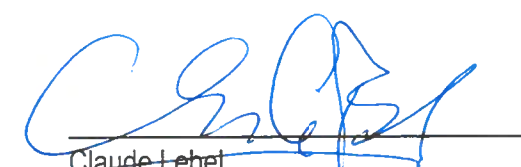


Claude Lebel
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Claude Lebel, directeur général de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la loi, le 22 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 novembre 2023.



Claude Lebel
Directeur général